

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D.2026/67

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX A DIX-HUIT HEURES TRENTE-

OBJET : Repas des aînés 2026

DATE DE CONVOCATION	PRESIDENT :	MADAME AUBERT CATHERINE
26 AOUT 2026	SECRETAIRE :	MONSIEUR FAULIN GUILLAUME
	PRESENTS :	
NOMBRE DE CONSEILLERS		MME AUBERT CATHERINE - MME SASSIER SYLVIE - M FAULIN GUILLAUME - MME GODARD CATHERINE - M NOLIUS YVAN
EN EXERCICE	19	- MME REVEL-BREE FLORENCE - M DELVAL GILLES - M BARTHOW REMI - M COUSTIC ANTHONY - M DESVAGERS PHILIPPE - M DIEDRICH GAELE - MME FRANÇOIS ANGELIQUE - MME HIBERT SYLVIE - MME KOSTRE SUZANNE - MME TOUZE CLAIRE
		EXCUSES AVEC POUVOIR :
		MME LORILLU MAUD DONNE POUVOIR A MME REVEL-BREE FLORENCE
PRESENTS	15	MME MARTIN LAURENCE DONNE POUVOIR A M NOLIUS YVAN
		M TERNISIEN FRANCK DONNE POUVOIR A M FAULIN GUILLAUME
		EXCUSES SANS POUVOIR :
		M ADELAIDE CEDRIC
VOTANTS	18	

Madame REVEL-BREE, Adjointe au maire en charge des finances, précise que le repas des aînés se déroulera le **dimanche 15 novembre prochain**.

Elle rappelle que ce repas est offert aux personnes âgées d'**au moins 70 ans** (année de naissance : 1956).

Par ailleurs, après avis de la Commission Communale "Finances" du 28 mai dernier, **il est proposé d'augmenter à 30.00 € la participation des conjoint(e)s qui n'ont pas 70 ans** (contre 28 € en 2025).

Les personnes âgées d'au moins 70 ans, mais ne résidant pas sur la commune de Cuverville, ainsi que les personnes accompagnatrices (autres que conjoint(e)s), devront s'acquitter d'une participation de 54,00 € (contre 52 € en 2025).

En outre, il est proposé de convier gracieusement à ce repas les membres du Conseil Municipal et leur conjoint(e) ainsi que les membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Enfin, il est rappelé que les personnes âgées d'au moins 70 ans qui ne peuvent participer au repas pour des raisons de santé, se verront offrir un colis (maintien du montant maximum du colis. Cf. Ci-dessous).

Sur proposition de la Commission Communale "Finances" du 28 mai 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend en charge** le coût du repas des aînés, qui aura lieu le dimanche 15 novembre 2026, pour les personnes âgées de 70 ans et plus au 31 décembre 2026,
- **Fixe à 30.00 €** le montant de la participation à cet événement pour les conjoints(e)s des anciens qui n'ont pas atteint l'âge de 70 ans,
- **Fixe à 54.00 €** le montant de la participation à cet événement pour les :
 - Personnes âgées d'au moins 70 ans, mais qui ne résident pas sur la commune de Cuverville,
 - Personnes accompagnatrices (autres que conjoint(e)),
- **Invite** à cet événement les membres du Conseil Municipal et leur conjoints(e)s ainsi que les membres du Centre Communal d'Action Sociale,
- **Maintient**, pour l'année 2026, la valeur maximum du colis offert aux personnes âgées d'au moins 70 ans qui ne peuvent participer au repas pour des raisons de santé, à 25 € TTC pour une personne seule et à 35 € TTC pour un couple
- **Précise** que ces dépenses et recettes sont inscrites au budget primitif 2026.

Le secrétaire de séance,

Guillaume FAULIN



Le Maire,



Accusé de réception - Préfecture
014-211402451-20260907-D2026
Date de télétransmission : 16/09/2026
Date de réception - Préfecture : 16/09/2026

Catherine AUBERT